

Mémoire

**Faire que nos enfants puissent jouer
librement dans la nature**

Un appel à la mobilisation

Présenté par:



Le regroupement des résidents de Candiac

Dans le cadre des consultations publiques sur l'élaboration du
plan climat de la MRC du Roussillon.

Octobre 2025

Rédaction

Francine Van Winden

Révision

Yves Couturier, RRC

Catherine Vallée, RRC

Gina Philie, Vigile Verte

Contact

Francine Van Winden

fvanwinden@videotron.ca

PRÉSENTATION DU RÉPONDANT

Le regroupement des résidents de Candiac (RRC) est un regroupement de plus de 2 000 participants provenant principalement de Candiac et ses environs. Il travaille en collaboration et compte sur de nombreux partenaires œuvrant dans la protection des milieux naturels tels que la Coalition Verte, la Société pour la nature et les parcs du Canada, la Fondation David Suzuki et Mères au Front rive-sud.

Le groupe a été fondé pour protéger et restaurer écologiquement l'espace de l'ancien golf de Candiac dans le but d'en faire un parc naturel au bénéfice des populations de la Rive-Sud de Montréal. Le tout en concordance avec les objectifs de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la ville de Candiac tel qu'accroître la canopée et convertir les anciens golfs en milieux naturels. Cette volonté a d'ailleurs été endossée par la grande majorité des citoyens de Candiac lors de consultations publiques sur l'avenir des lots concernés.

La consultation sur le plan climat nous semble une opportunité pour réaffirmer la pertinence de la transformation de l'ancien golf de Candiac en un lieu de conservation et de récréation pour l'ensemble de la population régionale mais surtout un lieu de rassemblement et de reconnexion à la Nature¹ et au vivant.

Comme vous pourrez le constater dans les pages de ce mémoire, l'appropriation communautaire de terrain de l'ancien golf de Candiac et sa transformation en parc naturel s'inscrit en toute logique avec les objectifs de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques tel que formulés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Montréal (PMAD) en concordance avec les objectifs du Plan nature 2030 du *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (PN2030)*. Son acquisition par la communauté et la mise en valeur de ses caractéristiques naturelles s'inscrit également en cohérence avec les objectifs municipaux de la ville de Candiac en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Un parc naturel² au cœur de la trame urbaine dans une région très pauvre en matière de milieux naturels s'inscrit dans l'intention de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ) dont l'objectif est d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques.

¹ Nous choisissons de nommer la Nature avec une lettre majuscule comme nous nommons les humains en reconnaissant la Nature comme une entité vivante, une force active.

² L'Office québécois de la langue française privilégie le terme parc naturel : Espace naturel où s'applique une réglementation visant à assurer la protection et la préservation de la faune, de la flore et du milieu physique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8887583/parc-naturel>.

SECTION 1 : PRÉPARATION & PLANIFICATION

1. DÉFINITION DU CONTEXTE

Quel est le contexte environnemental que votre organisation constate sur le territoire ? Quelles sont les problématiques que vous constatez ? Quels sont les défis et quelles sont les opportunités que vous souhaitez adresser par le biais du plan climat de la MRC de Roussillon ?

Nous sommes préoccupés par l’avenir de nos enfants et souhaitons pour eux un environnement sain et sécurisé où ils pourront grandir et devenir des adultes épanouis et créatifs dans toute la plénitude de leur potentiel humain. Nous voulons offrir à nos enfants les mêmes opportunités que, pour la plupart, nous avons eu durant notre jeunesse, soit celle de **pouvoir jouer librement dans la Nature** et ainsi apprivoiser simplement le lien à la Nature et se sentir vivant.

À l’instar de la Ville de Candiac dans son plan climat, nous adhérons aux initiatives musclées visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre afin de maintenir les changements climatiques en dessous de la cible de 1,5°C en cohérence avec l’engagement du Canada et de 194 autres pays lors de l’adoption de l’Accord de Paris en 2015. Nous sommes d’avis que tous les efforts doivent être engagés par l’ensemble des peuples de la terre, et particulièrement les pays les plus développés afin d’éviter les perturbations sociales et économiques reliées aux aléas d’un climat altéré et imprévisible. La situation nécessitera des futures générations et même des actuelles une très grande capacité d’adaptation et une grande résilience face à un avenir incertain et potentiellement chaotique.

Selon l’institut de la statistique du Québec, la moyenne québécoise d’émission de gaz à effet de serre s’est stabilisée à 9,2 tonnes d’équivalent CO² par habitant en 2022. Une diminution de 7,2 % sous leur niveau de 1990. Suivant les données du Global Footprint³, il aurait fallu, en 2022, 5,48 planètes pour subvenir aux besoins de la population mondiale si chacun sur Terre vivait comme les Canadiens. À titre comparatif, pour la même période, le Royaume-Uni, un des champions de la réduction des GES a diminué ses émissions de 52 % par rapport à l’année 1990 pour une moyenne de 6,01 t.eq CO² par habitant⁴.

L’inaction est intolérable. Elle sacrifie l’équilibre des écosystèmes qui soutiennent la vie et affecte la santé de l’ensemble des humains. Au Canada, la pollution atmosphérique cause 17 400 décès, sans compter une facture en coûts socio-sanitaires qui dépasse les 146 milliards de dollars chaque année (Pétrin-Desrosiers, 2025). Selon une enquête de la santé publique, 50% des victimes d’inondations dans les régions les plus affectées au printemps 2019 présentaient, huit à dix mois après les événements, des symptômes, modérés à sévères, de stress post-traumatique, de trouble

³ <https://data.footprintnetwork.org/#/countryTrends?cn=33&type=BCpc,EFCpc>

⁴ <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/832558/comment-evoluent-ges-quebec?>

anxieux ou de dépression. Ces statistiques troublantes présentées par Madame Pétrin-Desrosiers confirment l'impact non négligeable des changements climatiques sur la santé des populations et justifient **l'urgence d'agir vite et avec force pour réduire drastiquement les émissions de GES et augmenter la résilience de la communauté**. Aux enjeux de santé s'ajoutent les enjeux démocratiques et de stabilité sociale et économique considérant qu'une part non négligeable de la planète deviendra inhabitable et que des déplacements de masse (estimation de 200 millions selon un rapport de la Banque mondiale), pourraient avoir des répercussions importantes sur la sécurité géopolitique du monde.

Nous savons aussi que beaucoup de citoyens et particulièrement les jeunes peuvent vivre une angoisse importante face aux sombres perspectives d'avenir. Dans une étude publiée en 2021 auprès de 10 000 jeunes de 16 à 25 ans originaires de 10 pays différents, la moitié des jeunes ont déclaré que la détresse et l'anxiété ressenties en lien avec le climat affectent leur quotidien. 83% d'entre eux jugent que les décideurs ont échoué dans leur tentative de prendre soin de la planète! La science est formelle, un des meilleurs facteurs de protection contre l'écoanxiété, est la force des liens sociaux et le sentiment d'appartenance à sa communauté. L'exposition régulière à la Nature est aussi associée à une meilleure santé mentale globale et à une diminution des émotions négatives. Pour nous protéger, il s'agit de tisser des liens sociaux, de protéger la Nature et de restaurer les habitats naturels détruits par l'humain. **Le terrain de l'ancien de golf de Candiac peut ainsi contribuer de façon significative à notre bien-être et celui de nos jeunes en détresse.**

Réviser notre relation avec le territoire et avec la Nature

Nous observons tous les impacts de changements climatiques sur notre communauté ainsi qu'à l'échelle planétaire. Il nous semble particulièrement pertinent de questionner notre relation avec le territoire et la Nature et de revisiter notre dépendance aux puissances économiques qui dépouillent la planète et appauvrissent ses habitants. Comment revenir aux sources de la vie et tisser des liens solides et soutenant avec la Nature et entre les humains? Retrouver notre humanité. Décoloniser notre pensée. Replacer l'humain au cœur du monde naturel et non au sommet de sa hiérarchie. Comme nous le rappelle Laure Waridel :

« Nous sommes l'un des maillons de la grande toile complexe du vivant qui a évolué pendant des milliards d'années. Nous faisons partie de la nature autant que la nature fait partie de nous. Nous sommes littéralement l'air que l'on respire, l'eau que l'on boit et les sols qui nous nourrissent. La santé de tous ces éléments qui nous constituent dépend d'autres être vivant présents sur Terre longtemps avant les humains. L'air serait irrespirable sans les arbres et autres végétaux qui transforment le gaz carbonique en oxygène et captent les particules fines ainsi que les polluants atmosphériques. Que dire des algues, qui elles aussi jouent un rôle essentiel dans la production de l'oxygène dont nous dépendons? ... il y a 2,7 milliards d'années, ce sont des cyanobactéries et d'autres micro-organismes présent dans les océans qui ont fabriqué l'oxygène qui est présente dans l'atmosphère et dans nos poumons en ce moment. L'eau serait imbuvable sans toute la vie

que recèlent les sols et les milieux humides qui la filtrent à grande échelle. La terre ne pourrait nous nourrir sans le formidable travail que réalisent les organismes vivants qui l'habitent. Bactéries, champignons, invertébrés et insectes distribuent les éléments nutritifs du sol, l'aèrent et y fixent l'azote et le carbone, notamment ». (Waridel, 2018).

Nous oublions parfois que la vie des humains sur Terre dépend de la qualité des écosystèmes. Notre santé dépend de la leur. Nous sommes la Nature qui nous habite, imbriqués au sein d'un monde d'une grande complexité. Il est plus que temps de prendre soin des liens d'interdépendance qui nous gardent vivant, qui nous font vivre.

Accueillir et prendre soin d'une parcelle de Nature dans la ville et permettre à chacun de la fréquenter régulièrement et d'en apprécier les innombrables bienfaits. Apprendre à mieux connaître, s'émerveiller et aimer la Nature par une relation de proximité. Et engendrer une prise de conscience de notre lien d'interdépendance. Le Commandant Cousteau, célèbre explorateur océanographique français aimait dire:

“qu'on aime ce qui nous émerveille et on protège ce que l'on aime”.

Permettre aux citoyens de la région de retisser le lien d'émerveillement et d'amour avec le Vivant par la fréquentation régulière l'espace naturel de golf désaffecté de Candiac. Le défi des communautés urbaines comme celles du territoire de la MRC Roussillon est colossal.

L'artificialisation des terres rend le territoire anonyme et entraîne une perte de sensibilité et de lien au territoire. Habiter Candiac, Laval ou Terrebonne, les paysages banals et artificialisés de banlieue sont les mêmes. La perte de biodiversité et la disparition des paysages qui suscitent l'émerveillement mène à une perte de lien avec le territoire, à une perte de sens, la perte d'une part de notre humanité, du lien au Vivant. Malheureusement, les milieux naturels sont en voie de disparition dans le Roussillon. En effet, selon les données de l'Observatoire du grand Montréal, **le couvert forestier de la MRC Roussillon représentait 9,6% du territoire en 2021.** À Candiac, en 2017, le couvert forestier couvrait 11,3%. Quatre ans plus tard il ne représente plus que 8,6% du territoire. **La conversion du site de l'ancien terrain de golf en espace naturel permettrait d'améliorer significativement le bilan bien que nous demeurions encore très loin de la cible de 30% adoptée par le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.** Cette cible représente pourtant la limite critique pour prévenir un effondrement de la biodiversité.

La biodiversité a un effet concret très important sur notre corps : être en contact, surtout en bas âge, avec des milieux naturels et riches en diversité semble bénéfique pour le microbiome humain de même que pour le système immunitaire. Nous serions gagnant sur tous les points en mettant en œuvre des politiques pour inverser l'effondrement du vivant et développer par le fait même une plus grande résilience face aux défis écologiques actuels : augmenter les terres protégées,

restaurer celles qui ont été dégradés par l'activité (Pétrin-Desrosiers, 2025). **Restaurer l'espace naturel du golf de Candiac pour permettre à nos enfants d'être en contact avec la Nature dès leur plus jeune âge et ainsi stimuler leur microbiome et leur système immunitaire.**

Un projet de société porteur d'espoir et de résilience

Le système économique actuel peine de plus en plus à répondre à nos besoins de base. L'enrichissement croissant des plus riches et l'appauvrissement constant des plus pauvres en est la démonstration la plus probante. De plus en plus de familles peinent à se loger et se nourrir sainement. Il faut imaginer un projet collectif significatif contribuant à cultiver la résilience de la communauté face à la fragilisation des systèmes actuels et particulièrement nos systèmes économiques, démocratiques et climatiques. Créer un lieu de rencontre où la communauté apprend à décider ensemble et à poser des gestes concrets pour assurer sa résilience face à un univers en transformation profonde et rapide. Développer ensemble un projet de communauté qui répond aux besoins de la communauté. Un projet nourricier par exemple qui permettrait d'être ancré dans le concret d'un territoire producteur d'abondance et créateur de sens. Un lieu d'exploration, d'apprentissage et de transmission des connaissances pour une communauté plus résiliente qui sais produire et transformer des aliments sains.

Le golf de Candiac comme opportunité inespérée de créer un projet collectif régional inspirant, rassembleur et apaisant cultivant la résilience de la communauté. L'acquisition par la communauté du terrain de l'ancien golf et la mise en valeur de son environnement naturel représente une occasion extraordinaire d'apprivoiser notre lien avec la Nature tout en contribuant au bien-être de chacun. Saisir l'opportunité de rêver et créer ensemble un projet de société porteur d'espoir qui donne du sens à la notion de collectivité et retisse les liens que la modernité a segmentés. A travers ce parc naturel urbain, retisser le lien avec le Vivant et réaliser que nous en faisons partie.

Investir dans la protection et la restauration des écosystèmes naturels du site de l'ancien golf de Candiac présente une opportunité unique d'apprivoiser les gestes oubliés de nos ancêtres pour prendre soin de la terre, prendre soin de l'humain, et décider ensemble. Nous imaginons le site du golf comme un lieu d'exploration de la résilience de la communauté à travers des initiatives d'expérimentation des systèmes alimentaires de proximité. Sur une partie du site, à la place de l'ancien club house, nous pourrions accueillir une école secondaire à projet particulier axé sur la restauration écologique et l'autonomie alimentaire par exemple ou négocier une collaboration avec une institution de recherche ou d'enseignement spécialisée dans la restauration de milieux humides ou de systèmes alimentaires de proximité. Inspiré du Plan de développement d'une

communauté nourricière de Candiac⁵, créer un lieu d'expérimentation et de transmission concrète des savoirs ancestraux lié à la production alimentaire de subsistance. Retrouver à travers les gestes simples de la production alimentaire de proximité un lien nourricier à la terre. Insérer dans l'oasis du parc naturel, une parcelle dédiée à l'apprentissage des gestes nourriciers oubliés. Puis, de cette investigation exploratoire, transformer les terres agricoles du territoire pour qu'elles s'insèrent elles aussi, dans la dynamique productive et résiliente des écosystèmes nourriciers.

2. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Quels acteurs/groupes doivent indispensablement être consultés dans le cadre du plan climat ? Quels sont les moyens pour rejoindre les populations vulnérables ? Quels sont les meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de les faire participer à la démarche d'élaboration ? Avez- vous des propositions pour faire participer les citoyens dans la démarche d'élaboration?

Une participation active et inclusive

Nous préconisons une participation active de l'ensemble de la population pour véritablement mettre en place un projet de société qui fait sens et qui interpelle toutes les catégories d'individus habitant le territoire. A travers ces dialogues, retisser le lien d'interdépendance entre nous et avec le territoire et ses ressources :

- Proposer des ateliers créatifs avec les enfants, les familles, les aînés, les personnes vulnérables via les organismes communautaires;
- Élaborer de nouveaux récits inspirés ancrés dans le territoire et qui trace le passage vers une communauté résiliente et capable de répondre à ses principaux besoins. Se donner le pouvoir d'entrevoir un autre monde, prendre un pas de recul, changer de regard pour se projeter vers un avenir possible;
- Offrir des ateliers de création artistique et communautaire pour retrouver nos liens solidaires et donner un sens à notre vie, faire communauté, s'entendre, se voir, se lier et se donner de l'espoir en tissant des liens d'interdépendance;
- Accueillir les artistes qui travaillent en lien avec le vivant– pour imaginer et rêver un autre monde, explorer la capacité à exprimer nos peurs et nos aspirations. Entrevoir un chemin de passage vers la suite du monde par la poésie, les œuvres artistiques, les installations et autres œuvres de création;
- Offrir un espace de création et de dialogue qui facilite les échanges entre des groupes et des individus issus de différentes générations, différentes origines pour imaginer un futur ensemble.

⁵ https://candiac.ca/uploads/Candiac_PDCN2023-27_V6-FINAL-Web.pdf

Un comité de pilotage élargi

En plus du comité interne déjà mis en place par la MRC pour l'élaboration du plan climat, nous proposons de mettre en place un comité de pilotage élargi composé des principaux acteurs de la communauté dans toutes les sphères de la vie civile : acteurs économique, acteurs sociaux, représentants des groupes environnementaux, représentants des agriculteurs, des jeunes, des aînés, institutions d'enseignement, santé, art et culture et des représentants des villes et de la MRC. Les avantages et bénéfices de ce comité sont multiples:

- Pénétration efficace et pertinente dans toutes les sphères de la communauté ;
- Être porteur de la démarche et mobilisation efficace de la collectivité pour l'atteinte des objectifs à travers de ces porte-parole engagés dans leur milieu;
- Développement de liens sensibles entre les décideurs, les gestionnaires municipaux et les différents acteurs de la vie civile;
- Développement d'une vision partagée qui fait du sens pour tous les acteurs de la société;
- Établissement des bases d'une véritable communauté soutenance ancrée dans le territoire;
- Contribution à la reddition de compte et à l'actualisation des orientations;
- Engagement à l'atteinte des objectifs déterminés ensemble;
- Cohésion sociale soutenue, faire communauté, s'entendre, se voir, se relier et se donner de l'espoir en tissant des liens créatifs d'interdépendance.
- Partage des responsabilités pour une mise en action accélérée;
- Multiplication des initiatives créatives ancrées dans le territoire et axé sur les besoins concrets de la communauté;

3. DÉFINITION DES OBJECTIFS

Quelles sont les priorités d'adaptation et d'atténuation de votre organisme? Quels enjeux constatez-vous en lien avec l'action environnementale ? Est-ce que les cibles environnementales de vos organismes peuvent être incorporées dans le plan climat? Quelle est la vision de votre organisme pour le plan climat ?

Vivre en santé avec la Nature

Fermez les yeux et imaginez un lieu où vous vous sentez parfaitement calme et en sécurité. Il est fort à parier que vous avez imaginé un lieu en Nature, au bord d'un lac ou en forêt. En effet, souvent et spontanément, notre instinct nous guide vers la Nature comme source de réconfort et de bien-être. Nous sommes généralement plus calmes, plus reposés et moins envahis d'émotions négatives lorsque nous avons la chance de bénéficier d'un contact bien ressenti avec un milieu naturel. De nombreuses études démontrent que l'exposition à la Nature est associée à une augmentation du bien-être psychologique, à une réduction des émotions de stress et de colère et des symptômes liés à un trouble de l'humeur (anxiété, dépression), à une amélioration du sentiment de vitalité ainsi qu'à une réduction de la fatigue mentale. Le contact régulier avec la Nature permet la création d'interactions sociales positives, tout en favorisant un plus grand sentiment d'appartenance et de cohésion sociale. L'exposition à la Nature a aussi des effets

physiologiques indéniables tels que la baisse de la fréquence cardiaque, de la pression artérielle ainsi que des taux salivaires de cortisol, l'hormone du stress. De multiples études concluent que l'exposition à la Nature est associée à une panoplie de bienfaits comme une réduction de la mortalité globale de 8 à 12% et de l'incidence de plusieurs maladies chroniques comme le diabète de type 2, la dyslipidémie, les maladies coronariennes, l'hypertension et les accidents vasculaires cérébraux. (Pétrin-Desrosiers, 2025)

Chez les enfants, le contact avec la Nature aide à autoréguler leur comportement et leur émotion en plus de soutenir leur estime de soi, leur confiance personnelle, leur capacité d'attention et leur capacité à tisser des liens avec autrui. Il pourrait même atténuer les symptômes liés au trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA-H).

Offrons-nous ainsi qu'à nos enfants le luxe ultime de vivre sainement et en santé en se dotant d'un maximum de Nature en ville. **Investissons dans la concrétisation d'un parc naturel dans le Roussillon pour bénéficier des bienfaits de la nature sur notre humeur.** User de toutes les stratégies connues pour réduire l'emprise de l'automobile et des superficies imperméabilisées pour retrouver le lien à la terre et favoriser l'émergence d'une riche et bénéfique biodiversité dans tous les recoins de notre territoire. Avoir accès à proximité de marche d'un espace naturel d'envergure où l'on peut bénéficier de tous les bienfaits de la Nature énumérés par la science. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise l'approche 3-30-300 : voir trois arbres au minimum depuis sa résidence, se déplacer dans des quartiers avec 30% de couvert arboré (la CMM a adopté un objectif de 35% de couvert arboré); et vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert d'une superficie minimale d'un hectare. À ces lignes directrices énoncées par l'OMS, il faut ajouter l'accès à des parcs naturels de grande envergure comme le parc du Mont-Royal à Montréal, le parc Michel-Chartrand et le parc de la Cité à Longueuil et St-Hubert ou le parc régional de St-Bernard-de-Lacolle. Malgré la présence de l'île Saint-Bernard et du boisé Fernand Séguin à l'extrémité ouest de la MRC, la population de Roussillon est particulièrement défavorisée en matière de superficie de parcs et espaces verts. En effet, la MRC est la plus peuplée du Québec avec une grande concentration importante de jeunes familles tandis que ses parcs ne couvrent que 0,8% de son territoire. En comparaison, dans les agglomérations de Montréal et Longueuil, les parcs couvrent respectivement 7,1% et 6,3% du territoire. En termes de pourcentage de superficie de parc, la MRC du Roussillon se classe en 8^e position sur les 14 MRC de la CMM. Il est particulièrement important de noter que les citoyens de l'est de la MRC n'ont pas accès à un grand espace naturel à moins de 30 minutes de route! Ce qui constitue un handicap important pour le rayonnement et l'attractivité de la MRC tant au niveau des employeurs que de la main d'œuvre. **La création d'un grand parc naturel d'une superficie de 54 hectares sur le site de l'ancien golf de Cadiac viendrait réduire les écarts et les inégalités en termes d'accès à la nature.**

À Candiac, la construction des aires TOD et POD, qui sont des exemples inspirants de densification urbaine, entraîneront, à terme, un accroissement de 55% de la population. Les principes de design urbains préconisent que les projets de densification urbaine se fassent parallèlement à la bonification des superficies de parcs et d'espaces verts. Pour conserver la qualité de vie de nos banlieues, il est impératif de préserver le grand espace du golf pour permettre aux 13 500 nouveaux et futurs résidents de ces nouveaux quartiers ainsi qu'à la population actuelle d'avoir accès à un espace naturel de qualité à proximité de leur résidence.

L'acquisition et la préservation des 52 ha du golf désaffecté nous apparaît comme une suite logique et essentielle aux projets de densification. La création d'un parc naturel à Candiac permettrait de compenser un peu l'important *déficit nature*⁶ que vivent les citoyens de la MRC.

Consolider les liens sociaux

Le plan climat devrait prioritairement se pencher sur le renforcement des liens sociaux et le sentiment d'appartenance à la communauté puisque c'est par les liens sociaux que se construit la résilience d'une communauté. Pour ce faire, nous préconisons l'élaboration d'un projet de société cultivant une relation intime avec le territoire que nous habitons. Faire communauté pour élaborer ensemble une structure sociale cohérente qui renforce les liens sociaux et la capacité d'agir concrètement pour répondre directement à nos besoins de base : l'accès à de l'air pur, de l'eau fraîche, des aliments sains et un toit pour se sentir à l'abri et en sécurité et des liens sûres et soutenant pour explorer notre humanité et notre pouvoir de création. La réponse nécessite le déploiement d'actions communautaires, politiques et systémiques à la hauteur de la situation.

Le lien au territoire

Favoriser et stimuler le lien au territoire et aux communs⁷ afin de faire communauté. Devenir solidaires et interreliés pour mieux affronter les défis existentiels qui nous attendent. Réapproprier nos compétences humaines de solidarité et de créativité. Travailler ensemble à mettre en place des initiatives et des projets qui correspondent à nos besoins et à nos aspirations profondes.

Stimuler la naturalisation du territoire par de multiples initiatives de verdissement des espaces verts. Par exemple, protéger de la spéculation et du développement toutes les parcelles non urbanisées encore présentes dans la trame urbaine. Favoriser une gestion différenciée des parcs et des espaces verts pour laisser une place grandissante au foisonnement d'une biodiversité parmi

⁶ Le déficit nature fait référence à la déconnexion grandissante des jeunes vis-à-vis de leur environnement naturel

⁷ Des **ressources**, gérées collectivement par une **communauté**, celle-ci établit des **règles** et une **gouvernance** dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.

les plus riches du Québec et quasi disparue du territoire en raison de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'avenir de nos sociétés humaines et des autres formes de vie dépend de notre manière d'habiter et d'utiliser le territoire.

Le terrain du golf comme lieu de reconnexion au vivant. Lieu de rassemblement et de création. Espace de biodiversité et de Nature. Espace d'exploration, d'apprentissage et de transmission de connaissances sur le jardinage de subsistance pour diminuer la vulnérabilité de la communauté face aux aléas climatiques. Renouer avec les gestes manuels essentiels de la culture de la terre pour apprendre à se nourrir sainement et retisser le lien perdu à la terre nourricière.

SECTION 2 : ÉLABORATION & ANALYSE

4. DÉMARCHE D'ADAPTATION

Quels sont les aléas climatiques prioritaires que votre organisme adresse ? Quels sont les systèmes sociaux qui vous semblent les plus vulnérables ? De votre expérience, quels sont les lieux les plus à risque sur le territoire ? Quelles sont les mesures d'adaptation que vous priorisez et quelles sont les mesures d'adaptation que vous souhaitez voir dans le plan climat de la MRC ?

La Nature comme stratégie de résilience

Les aléas climatiques nous fragilisent. Les vagues de chaleurs, les inondations, les sécheresses, les insectes ravageurs, les pressions migratoires, les tempêtes, etc. ont un impact sur notre qualité de vie et la sécurité de notre territoire.

Les milieux naturels sont des alliés stratégiques de première importance dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques : Ils permettent notamment de retirer du carbone de l'atmosphère et de le stocker dans la biomasse, les sédiments et les sols. La protection de la biodiversité est essentielle pour le maintien du fonctionnement et de l'équilibre des écosystèmes car les espèces sont interdépendantes (MARE, 2025). **Le parc naturel souhaité à Candiac pourrait jouer un rôle stratégique dans la gestion des impacts des aléas climatiques** tel que la diminution des îlots de chaleur, la captation des eaux de ruissellement (dans un quartier où des enjeux importants d'inondation en période de pluie intense est observé), le maintien d'un capital de biodiversité, etc.

Les gouvernements du Canada, du Québec ainsi que la CMM ont fixé à 30 % d'ici 2030 la proportion du territoire naturel à protéger, en concordance avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique adoptée lors de la COP15. Cet engagement demande aussi de restaurer 30% des écosystèmes terrestres dégradés. Ceux-ci sont surtout situés dans l'extrême sud du Québec, notamment à la MRC Roussillon, où les pressions d'urbanisation et agricoles sont très fortes.

La CMM présente actuellement une superficie de 22,2 % de milieux protégés. Pour atteindre la cible de 30% de milieux protégés en respectant le critère de représentativité des écosystèmes, il importe de protéger sans attendre les milieux terrestres résiduels. Cette urgence est des plus tangible sur le territoire de la MRC Roussillon où le couvert forestier ne représentait que 9,6% du territoire en 2021 et 8,6% à Candiac.

Nous réitérons donc l'importance de la conservation et de la restauration à grande échelle des milieux naturels encore présents sur le territoire urbain et agricole. **Tous les espaces naturels encore présents sur le territoire doivent être protégés du développement et tout particulièrement le terrain de golf de Candiac.**

L'ancien terrain de golf de Candiac comme réserve de biodiversité

Nous soulignons l'importance d'investir sans tarder dans l'acquisition et la restauration des milieux naturels de l'ancien golf de Candiac pour contribuer significativement à l'augmentation de la biodiversité d'un territoire d'une extrême pauvreté en la matière. Nous demandons également un investissement important dans la restauration des corridors écologiques permettant de relier entre eux les espaces naturels résiduels et tout particulièrement ceux qui abritent encore la rainette faux-grillon, une espèce en péril. La rainette faux-grillon a été entendue dans la partie sud-est du golf et son aire de distribution couvre maintenant cette portion du golf. L'habitat de la couleuvre tacheté, une autre espèce menacée, comprend aussi une portion de l'ancien golf (figure 1). Les corridors écologiques permettent de contrer la fragmentation qui nuit grandement au maintien de la biodiversité. **Le golf présente une opportunité indéniable pour relier les aires naturelles de la région entre le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno au nord-est au corridor forestier Châteauguay-Léry situé à l'ouest de la MRC.** (figure 2).

La rainette faux-grillon est présente sur le terrain de l'ancien golf de Candiac depuis au moins 2023. Il y a une connectivité hydrique avec l'aire de conservation de la rainette faux-grillon de la rue Augustin et la rivière St-Jacques via un canal qui est présentement dans la zone sous décret d'urgence fédéral pour sa protection. Il y a aussi une proximité avec le futur corridor de connectivité de la Ville de Saint-Philippe vers la zone sous décret fédéral à La Prairie. Le concept de pas japonais s'applique donc ici. Ce concept est fort pertinent pour établir un réseau de milieux naturels protégés avec des milieux qui présentent un fort potentiel de restauration. Cette connectivité s'inscrit en cohérence avec le projet de parc de conservation de la rivière Saint-Jacques qui vise, entre autres, de rétablir la métapopulation de La Prairie de rainette faux-grillon à l'aide de diverses mesures complémentaires et supplémentaires de restauration.

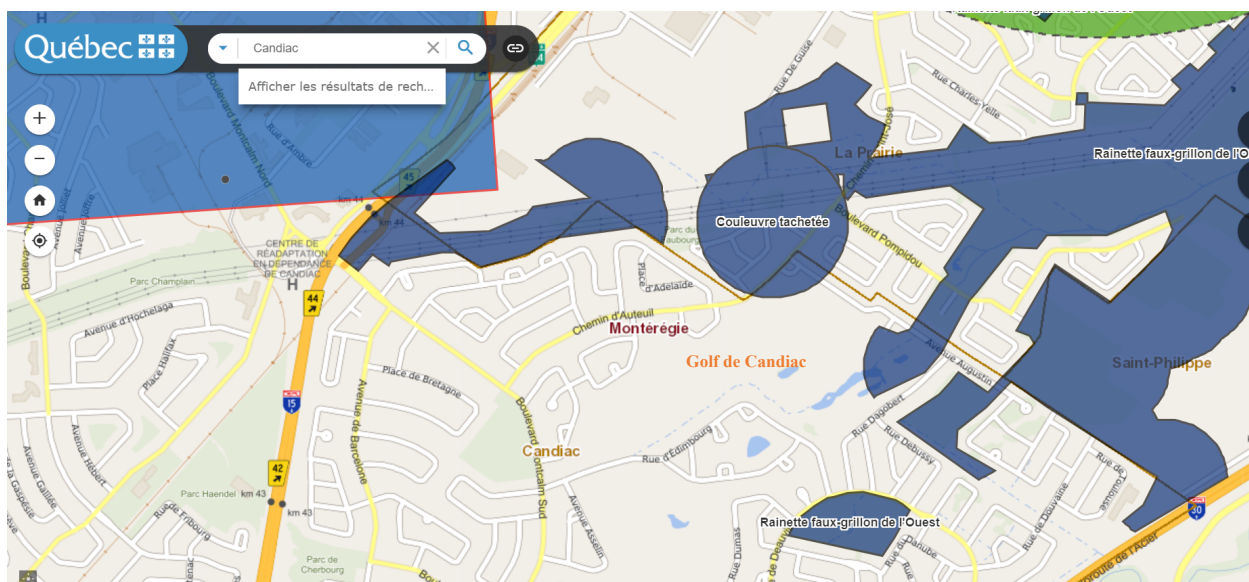


Figure 1. Carte des occurrences des espèces à statut précaire⁸

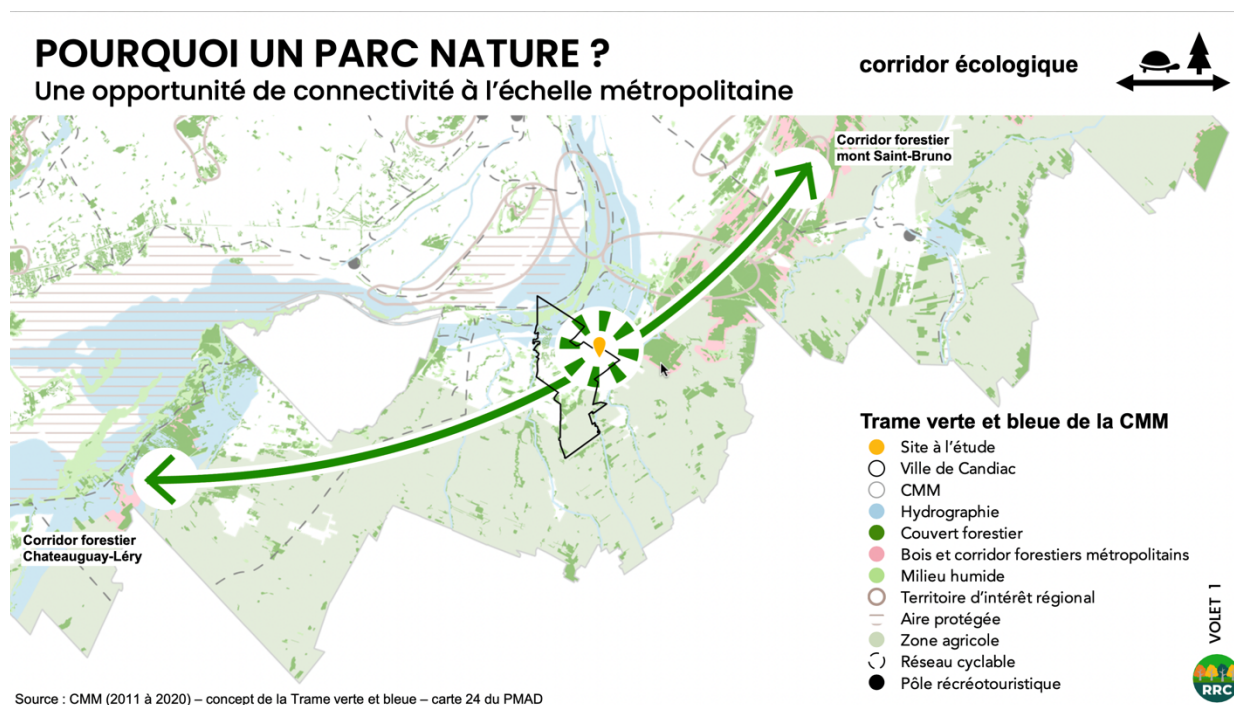


Figure 2. Carte des opportunités de connectivité à l'échelle métropolitaine

⁸ donneesquebec.ca/recherche/dataset/occurrences-especes-en-situation-precaire/resource/4ef01c0d-c510-4c5c-86ac-902a06fb473c

5. DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Dans une future mise à jour de l'inventaire des émissions de GES, quels secteurs souhaiteriez-vous inventorier ? Quels secteurs de la société (bâtiments municipaux, transports, industries, agricoles, résidentielles, commerciales) souhaitez-vous que la MRC cible ? Quelles sont les cibles de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ? Quelles sont les mesures de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

Tous les secteurs d'émissions de GES sont à prendre en compte. La démarche doit être solidaire et inclure tous les secteurs de la société incluant les industries, le commercial et l'agriculture. Chaque acteur de la société a la responsabilité de faire son examen et engager les réponses appropriées pour répondre, dans son secteur d'intervention, à l'urgence climatique.

Les mesures de réduction doivent aborder la question dans sa globalité tout en imposant des cibles concrètes, tangibles et mesurables. Voici quelques mesures qui nous semblent prioritaires :

Transport :

- Investissement massif dans un service de transport collectif performant et accessible, interrelié régionalement;
- Aménagement prioritaire d'un réseau efficace et sécuritaire de pistes cyclables accessible 12 mois par année.

Le golf peut contribuer au déploiement du transport actif en devenant un corridor de déplacement privilégié pour les résidents du secteur;

- Offrir des alternatives convaincantes à l'auto-solo :
 - Stationnement incitatif pour le co-voiturage;
 - Soutien engagé dans la plate-forme J'Embarque Montérégie pour favoriser le co-voiturage;
 - Incitatifs pour stimuler l'engagement des grands employeurs et autres zones d'emploi pour soutenir leurs employés dans une démarche de co-voiturage;
 - Système d'autopartage via une plate-forme dédié et/ou une offre de voiture tel que Communauto dans les stationnements incitatifs;
 - Imposer une redevance pour les surfaces imperméabilisés (stationnements);
 - Prioriser systématiquement les piétons aux feux de circulation.
- Afin de favoriser la nécessaire protection des milieux naturels et agricoles et de réduire le coût des infrastructures, on prône la reconstruction de la ville sur elle-même, c'est-à-dire un développement sur le cadre déjà bâti et doté d'infrastructures de proximité;
 - Aménager la ville de façon à bien répartir les services de proximité sur le territoire afin qu'ils soient accessibles aux piétons et aux cyclistes. (ville 15 minutes).

La surconsommation et la gestion des matières résiduelles

- Soutenir financièrement les initiatives visant le réemploi et la valorisation tels que les bibliothèques d'outils, les ateliers de valorisation et de réparation, la récupération et le réemploi des matériaux de construction et des meubles, etc.;
- Favoriser l'économie circulaire : les villes peuvent adopter des politiques favorisant des projets de récupération de matériaux de construction ou changer la pondération des appels d'offres pour inclure des critères environnementaux plus rigoureux;
- Interdire sur le territoire l'affichage de publicités faisant la promotion de produits de consommation qui contribuent à la problématique des GES, notamment la promotion des VUS et autres véhicules à moteur thermique.

Bâtiment et cadre bâti:

- Imposer des normes d'étanchéité et d'isolation des bâtiments ainsi que des équipements de récupération de l'eau de pluie et pommeau à faible débit;
- Revoir les réglementations municipales en matière de construction résidentielle, commerciale et industrielle pour exiger des bâtiments de haute efficacité énergétique, ayant un potentiel de stockage de carbone et sobre en consommation d'eau et d'énergie (inspiré des normes de la SCHL ou du système d'évaluation LEED par exemple);
- Mettre en place une redevance pour l'installation et l'utilisation d'un système d'irrigation (à l'exception des usages agricole);
- Imposer des normes de récupération des matières pour les ICI (industries, commerces, institutions);
- Mettre en place des incitatifs financiers pour la récupération et la valorisation des matériaux lors de la déconstruction de bâtiments;
- Consolider les milieux de vie existants en adoptant une réglementation permettant l'ajout de logements dans les quartiers résidentiels, des annexes aux maisons ou des micromaisons, une réglementation priorisant le développement de logements dans les secteurs commerciaux ou d'industries légères le long de corridors de transports collectifs et de mobilité active;
- Adopter une politique d'aménagement de logements visant un minimum de 20% d'unités d'habitation sociales ou abordables et écologiques, afin de reloger adéquatement les familles qui subissent les impacts de ces changements climatiques, considérant que les gens appartenant aux classes sociales les plus défavorisées sont les plus touchées par les impacts des changements climatiques;

Les communautés nourricières et l'agriculture urbaine :

- L'alimentation est un droit reconnu à l'échelle internationale. Les municipalités en tant que gouvernement de proximité ont un rôle à jouer dans l'exercice de ce droit. Développer une certaine autonomie alimentaire en multipliant les opportunités et les sources de

production et mise sur une transformation locale afin de diminuer notre vulnérabilité face au système alimentaire actuel basé sur le concept « just on time » potentiellement défaillant en cas de catastrophe naturelle ou autre situation chaotique.

- Profiter de la grande superficie de territoire agricole dans la MRC pour soutenir une production agricole nourricière et de proximité;
- Multiplier et soutenir les initiatives d'agriculture urbaine sous toutes ses formes pour renforcer l'autonomie alimentaire;
- Améliorer l'accès des populations vulnérables à des aliments frais (jardins communautaires, jardins collectifs, fermes collectives, ateliers de cuisines collectives, valorisation des invendus alimentaires, etc.);
- Aménagement de forêts nourricières ou de jardins nourriciers dans l'espace public ou privé;
- Favoriser et soutenir l'émergence de petites fermes collectives ou familiales, fermes écoles et/ou d'incubateurs agricoles sur d'anciennes terres agricoles d'anciennes terres agricoles laissées à l'abandon;
- Exploiter les toits plats pour la production alimentaire en circuit court;
- Fonder un organisme de coordination du volet nourricier incluant la formation, la production, la transformation, le glanage avec les producteurs locaux et les épiceries.

Le golf peut assurer un leadership en devenant un lieu d'initiation, d'exploration et de transmission de connaissance relatif aux communautés nourricières en accueillant par exemple un lab-école ou d'autres initiatives soutenant le concept de communauté nourricière.

6. IDENTIFICATION DES MESURES DE SOUTIEN À LA TRANSITION CLIMATIQUE

Quels moyens devraient être mis en place pour assurer une mobilisation des citoyens ? Quels moyens d'acceptabilité sociale doivent être mis en place pour que les citoyens adhèrent aux actions proposées dans le plan climat? Quelles sont les mesures de soutien à la transition qui seront pérennes dans le temps?

S'engager dans une démarche qui permet de décider ensemble dans une vision partagée :

- Ouvrir un véritable espace de **dialogue et d'écoute**. Éducation à la démocratie et aux systèmes de décision collectifs. « *La maison du citoyen* » comme lieu de rencontre, d'échange et de créativité;
- Créer un **espace de création culturelle et de réflexion qui explore la relation avec le vivant** pour se raconter de nouveaux récits, imaginer un nouveau monde à notre image et reflétant nos valeurs. Un lieu qui invite à l'émerveillement de la Nature et à l'exploration de ses systèmes complexes.
- Investir un **lieu de biodiversité et de soutien à l'émergence d'une communauté nourricière** en permaculture pour consolider le lien à la terre, renouer avec la productivité et l'abondance que nous offre un territoire sain et productif.

- Soutenir localement les initiatives sociales, communautaires et artistiques en lien avec les enjeux sociétaux actuels;
- Répondre aux besoins formulés par les organismes présents dans le milieu et travailler en étroite collaboration avec eux afin de soutenir la réponse aux besoins de base, cultiver les liens et réduire les inégalités sociales.

Le golf a le potentiel d’assurer ce leadership et de devenir ce lieu d’échange, de dialogue et d’éducation à la démocratie, d’espace de création culturelle qui explore la relation avec le vivant et lieu de biodiversité soutenant la communauté nourricière.

SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE

7. PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DES RÉSULTATS

Avez-vous des indicateurs de suivi que vous souhaitez voir dans le plan climat?

Nous concentrons nos commentaires de mise en œuvre sur les stratégies à mettre en place pour permettre à la communauté et tout particulièrement à nos enfants de fréquenter l’espace naturel d’exception du site de l’ancien golf de Candiac.

Une action concertée

La ville de Candiac pas plus que la MRC Roussillon ne peuvent pas supporter seules la responsabilité de l’acquisition, de l’adaptation et de la restauration de l’écosystème du site du golf. La participation des différents paliers de gouvernements est essentielle. Plusieurs programmes d’aide financière sont disponibles pour soutenir la ville et la MRC dans ce projet de grande envergure. L’annexe 2 dresse une liste non exhaustive des programmes potentiellement disponibles pour l’acquisition, la protection et la mise en valeur du site du golf de Candiac. Nous souhaitons un leadership de la ville de Candiac avec le soutien de l’ensemble de la communauté incluant le regroupement des résidents de Candiac (RRC), la MRC, la CMM ainsi que les groupes environnementaux, les organismes communautaires, les institutions scolaires et de santé, les organismes culturels, les institutions financières, les associations agricoles, l’UPA, les industries, les organismes de développement économique, CLD, chambre de commerce, et même les promoteurs et les constructeurs puisque ce projet social et environnemental structurant aura des retombées positives sur l’ensemble des sphères de la communauté.

Nous proposons dès maintenant la mise en place d’un comité de travail local regroupant des acteurs ayant à cœur la qualité de vie des résidents de la MRC pour échauder les stratégies de financement, élaborer une vision partagée de développement du site en concordance avec les aspirations du plan climat de la MRC, établir le mode de gestion et de gouvernance, déterminer les mesures de conservation, piloter un programme de concertation pour la mise en valeur et de gestion de notre parc naturel. Nous sollicitons le soutien de la MRC, de la CMM ainsi que des

députés provinciaux et fédéraux desservant notre territoire afin de soutenir notre communauté dans son puissant désir de protéger le golf de Candiac pour notre santé et l'avenir de nos enfants.

Des lois facilitantes

Différentes lois récemment modifiées facilitent un peu la trajectoire menant à l'acquisition du site. En effet, la Loi sur l'expropriation a été modifiée en 2023 afin que l'indemnisation soit désormais calculée sur la base de la « valeur marchande » plutôt que de la « valeur au propriétaire », qui est plus susceptible de refléter les coûts réels des propriétés. Ainsi, un promoteur propriétaire d'un golf ne peut plus être indemnisé selon les calculs antérieurs qui élaborent des scénarios supposant une modification du zonage de golf à résidentiel et augmentant de façon substantielle les profits hypothétiques du promoteur exproprié. Cette nouvelle loi améliore la prévisibilité des coûts et réduit les délais du processus d'expropriation tout en limitant les manœuvres spéculatives en rendant le processus d'expropriation plus transparent. L'ensemble de ces modifications rend plus plausible et moins coûteuse collectivement une potentielle démarche d'expropriation.

Toujours en 2023, une modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) vient encadrer la notion d'expropriation déguisée et définit ce qui peut être considéré ou pas comme tel. À l'article 245, il est prévu que permet d'écarter l'application du concept d'expropriation déguisée lorsqu'un acte municipal valide a pour objet d'assurer la conservation des milieux hydriques ou humides ou de milieux naturels à valeur écologique importante et de milieux importants pour la santé et la sécurité des citoyens (voir annexe 3).

Il est maintenant nécessaire de préciser avec le gouvernement provincial et ses représentants régionaux, à quoi réfère le terme milieux naturels à valeur écologique importante de l'article 245 ainsi que la notion de milieux importants pour la santé et la sécurité des citoyens.

Considérant la rareté particulièrement marquée de milieux naturels dans la région métropolitaine et particulièrement dans la MRC Roussillon;

Considérant que deux espèces fauniques à statut précaire sont présentes sur le site;

Considérant qu'il a été démontré que les milieux naturels en zone urbanisés sont un allié important pour soutenir la santé et la sécurité des citoyens;

Considérant que les gouvernements du Canada, du Québec ainsi que la CMM ont fixé à 30 % d'ici 2030 la proportion du territoire naturel à protéger, en concordance avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique adoptée lors de la COP15.

Considérant que les espaces naturels résiduels tel que le site du golf de Candiac sont essentiels à l'atteinte des objectifs de protection de 30 % des milieux naturels

Considérant que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue le 23 août 2021, il est proposé et unanimement résolu : « QUE la Ville de Candiac s’engage à acquérir le terrain de l’ancien golf de Candiac afin d’en faire un parc à des fins de conservation lorsque toutes les conditions favorables seront réunies; » (Annexe 4)

Le Regroupement des résidents de Candiac est d’avis que, le site du golf de Candiac doit être considéré comme « milieu de valeur écologique importante » et donc que l’expropriation du site s’inscrit dans une approche exonérant la nécessité d’accorder aux propriétaires une compensation financière tel que le prévoit les nouvelles dispositions de la Loi sur l’expropriation.

Le Regroupement des résidents de Candiac est d’avis que les conditions favorables sont en voie d’être réunies pour l’acquisition du terrain de l’ancien golf de Candiac afin d’en faire un parc à des fins de conservation.

8. PÉRENNITÉ DU PLAN CLIMAT

[Quels sont les moyens de pérenniser le plan climat ?](#)

La pérennité du plan climat pourra être soutenue par ces différentes stratégies :

- La mise en place un comité de suivi de la mise en œuvre piloté par la MRC. Le comité comprendrait des représentants des municipalités, des représentants des différentes sphères de la vie civile (développement économique, éducation, santé, agriculture, CDC, groupes environnementaux et citoyens). Le groupe a pour mandat d’élaborer le calendrier de mise en œuvre et de veiller à son déploiement. Le groupe de pilotage guidé par un responsable de la MRC doit effectuer une reddition de compte annuelle au conseil des maires et demeurer en lien avec la communauté à travers leur activité principale et mission.
- L’élaboration d’un programme de soutien financier visant à soutenir activement les initiatives communautaires et culturels visant à répondre aux besoins de la communauté : logement, alimentation, connexion nature, expression culturelle et créativité, liens sociaux :
- La mise en place d’un comité de travail local visant à déployer les stratégies pour l’acquisition, la protection, la mise en valeur et la gestion du parc naturel de Candiac;
- La fondation d’une organisation de type fiduciaire dédiée à sa mission de reconnexion à la Nature et au vivant. Un lieu de rassemblement, d’apprentissage et de transmission, un lieu de création et de production d’abondance pour soutenir les initiatives visant la résilience de la communauté. Un lieu de dialogue qui soutient la vie et l’expérience du vivre ensemble. Un lieu de démocratie citoyenne pour décider ensemble.

RECOMMANDATIONS

[Veuillez dresser une liste de vos recommandations dans cette section3.](#)

- Accélérer l'acquisition du terrain de golf de Candiac par une action concertée de la communauté et des différents paliers gouvernementaux;
- Demander au gouvernement du Québec de produire un guide expliquant la terminologie « valeur écologique importante » utilisée dans l'article 245 introduit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 2023. Cette notion doit être en cohérence avec les territoires d'intérêts écologiques définis dans l'annexe 2.1 des OGAT adopté en 2024;
- Former un comité de travail local regroupant des acteurs ayant à cœur la qualité de vie des résidents de la MRC pour échauder les stratégies de financement, élaborer une vision partagée de développement du site en concordance avec les aspirations du plan climat de la MRC, établir le mode de gestion et de gouvernance, déterminer les mesures de conservation, piloter un programme de concertation pour la mise en valeur et de gestion de notre parc naturel;
- Faire communauté pour élaborer ensemble une structure sociale cohérente qui renforce les liens sociaux et la capacité d'agir concrètement pour répondre directement à nos besoins de base : l'accès à de l'air pur, de l'eau fraîche, des aliments sains et un toit pour se sentir à l'abri et en sécurité et des liens sécurés et soutenant pour explorer notre humanité et notre pouvoir de création;
- Créer une communauté solidaire ancrée dans le territoire, productive et créatrice de liens qui incite à l'émancipation des individus vers une la liberté d'agir et de penser;

ANNEXE 1

7. PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DES RÉSULTATS (suite)

Avez-vous des indicateurs de suivi que vous souhaitez voir dans le plan climat?

Liste d'indicateurs en lien avec les orientations proposées

- Qualité des habitats de la rainette-faux grillon;
- Évolution de la superficie de surface imperméables;
- % de milieux naturels en conservation;
- Longueur des corridors écologiques mis en place;
- Superficie de milieux naturels restaurés;
- Évolution de l'accessibilité aux milieux naturels dans les milieux de vie;
- Taux de fréquentation des milieux naturels du territoire;
- Suivi de l'évolution biologique de certaines espèces cibles;
- Évolution de la proportion des déplacements actifs;
- Longueur de réseau cyclable fonctionnels;
- Nb d'initiatives locales de partage d'outils et d'équipement;
- Évolution de l'affichage en lien avec les industries ayant une forte contribution aux émissions de GES;
- Nb d'entreprises participant à la plateforme J'embarque Montérégie;
- Évolution du nb. de plaques d'immatriculation détenues sur le territoire;
- Évolution du nombre de voitures en autopartage disponibles sur le territoire;
- Nb de place de stationnement incitatif pour le co-voiturage;
- Nb de ménages ayant accès aux services de proximité dans un rayon de 15 minutes à pied;
- Nombre d'initiatives visant le réemploi et la valorisation des outils, des meubles et des matériaux;
- Nb de villes ayant adopté des politiques favorisant des projets de récupération de matériaux de construction et inclus des critères environnementaux plus rigoureux dans leur appel d'offre;
- Nb de ville ayant révisé sa réglementation en matière de constructions pour exiger des bâtiments de haute efficacité énergétique, ayant un potentiel de stockage de carbone et sobre en consommation d'eau et d'énergie;
- Évolution de la redevance en lien avec l'installation et l'utilisation d'un système d'irrigation;
- Réduction du poids des matières envoyées à l'enfouissement pour toutes les catégories de contributeurs;
- Évolution des normes de densité en corrélation avec la superficie d'espace verts;
- % de logement sociaux accessible aux populations vulnérables;

- % de ménages ayant accès à un espace naturel ou un parc dans un rayon de 15 minutes de leur résidence;
- % de ménages ayant accès à un îlot de fraîcheur dans un rayon de 15 minutes de leur résidence;
- Nombre d'initiatives contribuant à l'autonomie alimentaire locale et régionale;
- Nb d'hectares de terre agricole consacrés à la production nourricière et de proximité;
- Diversité des productions agricoles;
- Taux d'utilisation de pesticides et d'engrais pour les productions agricoles;
- Nb de ménage vulnérables ayant accès à des aliments frais et sains;
- Superficie consacrée à des initiatives nourricières dans les espaces publics et privés.

ANNEXE 2

Liste non exhaustive des programmes d'aide financière possibles pour l'acquisition, la protection et la mise en valeur du site :

- **Programmes d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue** – CMM : soutenir la réalisation de projets locaux ayant pour objectif l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, ainsi que des éléments du paysage et du patrimoine bâti de la région métropolitaine, dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques.
(<https://cmm.qc.ca/programmes/programme-daide-financiere-pour-les-projets-contribuant-a-la-mise-en-place-de-la-trame-verte-et-bleue/>)
- **Fonds des municipalités pour la biodiversité** - Fondation de la Faune du Québec (FFQ): Permettre aux municipalités de contribuer efficacement aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire. <https://fondationdelafaune.qc.ca/fonds/fonds-des-municipalites-pour-la-biodiversite/>
- **Protéger les habitats fauniques** - FFQ : Protéger des terrains privés qui constituent des habitats particulièrement productifs, diversifiés et menacés en contribuant notamment à leur acquisition. ([https://fondationdelafaune.qc.ca/app/uploads/2020/10/do20-10 information protegerhabitatsfauniques.pdf](https://fondationdelafaune.qc.ca/app/uploads/2020/10/do20-10_information_protegerhabitatsfauniques.pdf))
- **Faune en danger** – FFQ : Contribuer au rétablissement des espèces fauniques menacées et vulnérables du Québec en protégeant, améliorant, restaurant ou en faisant connaître les moyens de protéger leurs habitats.
- **Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels** - FFQ Québec : Soutenir des initiatives de mise en valeur, d'aménagement et d'implantation d'infrastructures facilitant l'accessibilité publique aux milieux naturels tout en assurant la protection de la biodiversité.
- **Programme OASIS**- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie. (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/oasis/index.htm>)
- **Accélérer la transition climatique locale, Volet 2** - Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat, Direction de la transition climatique - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : réaliser les projets issus du plan climat.
(<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/accelerer-la-transition-climatique-locale-volet-2-appel-de-programmations-a-venir-57617>)

- **Plan Nature 2030** – MELCCFP : accélérer la conservation dans le sud du Québec, où la biodiversité est riche et les pressions exercées sur les écosystèmes sont les plus importantes
- **Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques** - MELCCFP : restauration et de création de milieux humides et hydriques en redistribuant les montants dans les municipalités régionales de comté (MRC) et les bassins versants où des contributions financières ont été versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour les pertes inévitables de milieux humides et hydriques; (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/index.htm>)
- **Le Programme de subvention nature et climat (PSNC)** - WWF-Canada : aide les communautés et les organisations autochtones de partout au pays à restaurer des terres et des rivages dégradés afin d'améliorer des habitats et de séquestrer du carbone. (<https://wwf.ca/fr/programme-de-subvention-nature-et-climat/>)
- **Projets de mise en œuvre : Adaptation en action** – Fédération canadienne des municipalités (FCM) : Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices pour relever les principaux défis municipaux projets améliorant la résilience climatique à long terme dans les collectivités d'une manière à la fois équitable et inclusive. F. (<https://fondsmunicipalvert.ca/financement/projets-adaptation-action#toc-ce-que-nous-finan-ons->)
- **Transformation locale vers la carboneutralité** – FCM : Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices pour relever les principaux défis municipaux : Élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices pour relever les principaux défis municipaux (<https://fondsmunicipalvert.ca/transformation-locale-vers-la-carboneutralite>)
- **Fonds des solutions climatiques axées sur la nature** – Ressources naturelles Canada : Réduire les émissions de GES au Canada par la conservation, la restauration et l'amélioration de la gestion des écosystèmes tout en réalisant des retombées positives pour la biodiversité et le bien-être des humains. (<https://www.canada.ca/fr/campagne/solutions-climatiques-naturelles.html>)
- **Le Programme de conservation du patrimoine naturel** - Environnement et ressources naturelles Canada : Objectifs de protéger 30 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2030 et de renforcer la protection des espèces en péril et de leurs habitats. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/programme-conservation-patrimoine-naturel.html>)
- **Fonds pour les infrastructures naturelles** - Environnement et ressources naturelles Canada : Subventions pour les projets qui apportent des services à la collectivité, tels que la protection contre les inondations, la conservation de la biodiversité et l'accès à la nature.

ANNEXE 3

chapitre A-19.1

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 245

L'accomplissement d'un acte prévu par la présente loi ne crée aucune obligation pour celui qui l'accomplit d'indemniser, en vertu de l'article 952 du Code civil, une personne qui subit, par l'effet de cet acte, une atteinte à son droit de propriété sur un immeuble, pour autant qu'il demeure possible de faire une utilisation raisonnable de l'immeuble.

Un immeuble doit être considéré comme susceptible d'une utilisation raisonnable lorsque l'atteinte au droit de propriété est justifiée dans les circonstances, ce qui doit s'évaluer dans une perspective de proportionnalité en tenant compte, entre autres, des caractéristiques de l'immeuble, des objectifs prévus dans un plan métropolitain, dans un schéma ou dans un plan d'urbanisme et de l'intérêt public.

Une atteinte au droit de propriété est réputée justifiée aux fins du deuxième alinéa lorsqu'elle résulte d'un acte qui respecte l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- 1° l'acte vise la protection de milieux humides et hydriques;
- 2° l'acte vise la protection d'un milieu, autre qu'un milieu visé au paragraphe 1°, qui a une valeur écologique importante, à la condition que cet acte n'empêche pas la réalisation, sur une superficie à vocation forestière identifiée au rôle d'évaluation foncière, d'activités d'aménagement forestier conformes à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier ([chapitre A-18.1](#));
- 3° l'acte est nécessaire pour assurer la santé ou la sécurité des personnes ou la sécurité des biens.

Le présent article est déclaratoire.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-19.1>

ANNEXE 4

Copie de la résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac le 23 août 2021.

Ville de Candiac



Services juridiques

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue à huis clos dans le cadre de la pandémie de coronavirus, le 23 août 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

**21-08-03 DÉCLARATION D'INTENTION - ACQUISITION DU
TERRAIN DE L'ANCIEN GOLF DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0287;

CONSIDÉRANT la vente, à l'automne 2019, du terrain de l'ancien golf de Candiac à une entreprise privée;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Candiac de conserver le zonage récréatif sur la propriété du terrain de l'ancien golf, tel que mentionné dans la lettre datée du 18 décembre 2019 à l'attention de l'ensemble des citoyens de Candiac;

CONSIDÉRANT la démarche de consultation publique menée auprès des citoyens par la Ville au printemps 2021 et portant sur l'avenir du terrain de l'ancien golf;

CONSIDÉRANT la démarche en cours de plusieurs municipalités et de l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec afin de doter les municipalités québécoises de moyens leur permettant de protéger davantage les espaces naturels au cœur du milieu de vie urbain de leur population, notamment par une réforme de la *Loi sur l'expropriation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage à acquérir le terrain de l'ancien golf de Candiac afin d'en faire un parc à des fins de conservation lorsque toutes les conditions favorables seront réunies;

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DENEALT, Alain (2024). Faire Que! L'engagement politique à l'ère de l'inouï, Lux Éditeur, 207p.

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (2024). Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, 151p.

Mouvement d'action régional en environnement (MARE), (2025). Plan-climat. 35 p.

PÉTRIN-DESROSIERS, Claudal (2025). Santé planétaire, prescriptions médicales pour un environnement sain, Écosociété, 218 p.

WARIDEL, Laure (2019). La transition, c'est maintenant, choisir aujourd'hui ce que sera demain. 375p.